

**APPEL A CANDIDATURES POUR LA DESIGNATION DE LA PERSONNALITE
EXTERIEURE DE LA COMMISSION DE LA RECHERCHE DE L'UNIVERSITE
PARIS 8**

Dans le cadre du renouvellement des élus à la Commission de la recherche, qui se tiendra les 11, 12 et 13 février 2025, la présidente de l'Université Paris 8 lance un appel public à candidatures pour l'élection de la personnalité extérieure mentionnée à l'article L. 712-5 du code de l'éducation et à l'article 9 des statuts de l'université Paris 8.

L'Université Paris 8 procède ainsi au renouvellement de ses conseils centraux, notamment de la Commission de la recherche. Cette commission est composée de quarante membres, parmi lesquels figurent :

- 3 personnalités extérieures réparties comme suit :
 - une personne représentant les collectivités territoriales ;
 - une personne représentant les activités socio-économiques ;
 - une personne représentant les institutions scientifiques et culturelles.
- 1 personnalité désignée à titre personnel par l'ensemble des membres de la Commission de la recherche après appel public à candidatures.

Les membres de la Commission de la recherche seront convoqués le **vendredi 11 avril 2025** pour désigner la personnalité extérieure après mise en œuvre du présent appel à candidatures.

CANDIDATURES :

La personnalité extérieure doit faire acte de candidature, à compter **du lundi 27 janvier 2025** et au plus tard jusqu'au **lundi 31 mars 2025 à 12h00 (midi)**, à l'adresse postale suivante :

Direction générale des services
Université Paris 8
2, rue de la liberté
93 526 SAINT-DENIS CEDEX

Ou par courriel à : affaires.institutionnelles@univ-paris8.fr et sg@univ-paris8.fr

Doivent être annexés les documents suivants :

- Le formulaire ci-annexé complété et signé ;
- Un curriculum vitae ;
- La copie d'une pièce d'identité ;
- Toute pièce justifiant de la qualité de la personne candidate ;
- A titre facultatif, une lettre d'intention justifiant de la motivation du candidat.

NOMINATION DES PERSONNALITES EXTERIEURES DE LA CR ET CONDITIONS DE RECEVABILITE :

Un appel public à candidatures est lancé pour pourvoir le siège de la personnalité extérieure désignée à titre personnel, au sein de la Commission de la recherche.

Une même personnalité extérieure ne peut siéger dans plus d'un conseil ou commission au sein d'un même établissement.

Les enseignants-chercheurs, enseignants, chercheurs, personnels non enseignants en fonction dans l'établissement, ainsi que les étudiants inscrits, ne peuvent être désignés comme personnalités extérieures.

Le choix final de la personnalité extérieure, désignée à titre personnel, tient compte de la répartition par sexe des personnalités désignées par les collectivités territoriales, institutions et organismes compétents, afin de garantir la parité femmes-hommes parmi les personnalités extérieures de la commission.

Si la parité n'est pas atteinte après la désignation de la personnalité extérieure à titre personnel, un tirage au sort sera effectué. Ce tirage déterminera quelles collectivités, institutions ou organismes ayant désigné une personnalité du sexe surreprésenté devront nommer une personnalité du sexe sous-représenté.

Fait à Saint-Denis le 18 février 2025

La Présidente de l'Université Paris 8

Annick ALLAIGRE



**DEPOT DE CANDIDATURE EN QUALITE DE PERSONNALITE EXTERIEURE
DESIGNEE A TITRE PERSONNEL DE LA COMMISSION DE LA RECHERCHE
DU CONSEIL ACADEMIQUE DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

A faire parvenir à :

- **Direction générale des services, 2, rue de la liberté, 93526 SAINT-DENIS CEDEX**
 - affaires.institutionnelles@univ-paris8.fr et sg@univ-paris8.fr

Impérativement jusqu'au lundi 31 mars 2025 à 12h00 (midi)

Je soussigné(e),

Nom :.....

Prénom :.....

Adresse postale :.....

Adresse électronique :.....

Téléphone :

**Déclare être candidat·e à titre personnel en vue de la désignation en tant que personnalité
extérieure de la Commission de la recherche de l'Université Paris 8.**

Merci de joindre **un curriculum vitae, une copie de votre pièce d'identité**, ainsi **que tout document attestant de votre qualité** en tant que candidat(e). **Une lettre d'intention** peut également être incluse à titre facultatif. Ces documents seront transmis aux membres élus en vue de la réunion de la Commission de la recherche, qui examinera votre candidature.

A..... le.....

Signature :